



Une force  
à vos côtés  
www.cgt.fr

Le 19 mars, la solution,  
c'est nous ... ensemble !

# Taxe professionnelle : non à sa suppression !

*Au lieu de la supprimer, il faut en faire un instrument pour le développement de l'emploi et des territoires.*

## **Pourquoi sommes-nous opposés à la suppression de cette taxe ?**

- ▣ C'est la seule qui établit un lien direct entre l'entreprise et le territoire. Sa suppression, voulue par le patronat, va couper ce lien et déresponsabiliser les entreprises.
- ▣ De plus, elle va priver les collectivités d'une ressource financière importante. Le manque à gagner pourrait être très supérieur à 8 milliards d'euros, évoqué par M. Sarkozy le 5 février dernier.

L'expérience de la réforme de cette taxe montre que sa réduction conduit à une hausse de la pression fiscale sur les ménages : les entreprises qui ne paient plus la taxe professionnelle vont continuer de bénéficier des infrastructures locales. Il faudra bien entretenir, voire développer ces infrastructures. Ce qui nécessite des rentrées fiscales supplémentaires, donc une hausse des autres impôts locaux.

**Dexia**, banque spécialisée dans le financement des collectivités, annonce déjà la nouvelle. Selon ses prévisions, le montant des impôts locaux va augmenter de 6,8 % cette année.

Ça sera une nouvelle ponction sur les ménages, une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat.

## **Au lieu de supprimer la taxe professionnelle, il faut en faire un instrument du développement de l'emploi et des territoires.**

- ▣ Cet impôt doit aider à promouvoir l'emploi et l'investissement productif.

À cet effet, on pourrait envisager un système de taxation modulable en fonction de la performance de l'entreprise dans ces domaines ; ce système doit, au contraire, pénaliser la dérive dans la financiarisation.

On pourrait aussi mettre en place une taxation en fonction des avoirs financiers des entreprises dès lors qu'au lieu d'utiliser les fonds disponibles au service de l'emploi et de l'investissement productif, elles les utiliseraient à des fins financières.

**19 milliards d'exonérations  
pour les entreprises  
12 à 22 milliards de manque à gagner  
potentiel pour les collectivités.**

## En 2008

- Les collectivités ont perçu 28 milliards d'euros au titre de la taxe professionnelle, répartis entre communes, départements et régions

|   |               |
|---|---------------|
| Montant total perçu par les collectivités | 28 milliards  |
| Dont : communes                           | 17 milliards  |
| départements                              | 8,5 milliards |
| régions                                   | 2,7 milliards |

- Les entreprises ont bénéficié de 10 milliards d'exonérations ; elles n'ont versé que 18 milliards au titre de la taxe professionnelle.

### D'où vient le chiffre de 8 milliards avancé par M. Sarkozy ?

Ce chiffre est fondé sur deux choses :

- La suppression ne portera pas sur la totalité de la taxe, mais sur une partie de son assiette, à savoir sur les équipements qui représentent 80 % de l'assiette. Les entreprises vont donc verser 6 milliards au titre de la taxe professionnelle (il y aura donc, à ce titre, 12 milliards de manque à gagner pour les collectivités).
- Selon le ministère de l'Économie, la suppression de cette partie va accroître l'impôt sur les sociétés. Selon cette hypothèse discutable, les gains pour l'État (du fait de la hausse de l'impôt sur les sociétés) seraient de 3 milliards d'euros.

Sur ces bases, l'État doit donc trouver entre 8 et 9 milliards d'euros pour compenser les pertes provoquées par la suppression de la taxe professionnelle.

### Des gains pour les entreprises, des pertes pour les ménages

#### Le Medef obtient gain de cause.

Sur la base de ces chiffres, les entreprises auront droit à 12 milliards d'exonérations supplémentaires (22 milliards au total) : elles ne paieront que 6 milliards au titre de la taxe professionnelle.

Toutefois, selon les hypothèses discutables de Bercy, elles paieront 3 milliards d'impôts de plus sur les bénéfices.

#### Les gains nets pour les entreprises seraient donc de 19 milliards.

En revanche, le manque à gagner **potentiel** pour les collectivités pourrait être compris entre 12 et 22 milliards, selon le degré de la compensation par l'État :

- la prise en charge de la nouvelle exonération : 12 milliards que les entreprises ne vont pas payer aux collectivités ;
- les prises en charge anciennes : 10 milliards.

### Les ménages seront perdants, y compris *via* la taxe carbone

La taxe carbone est présentée comme une remplaçante de la taxe professionnelle. Telle qu'elle est envisagée, cette taxe va peser sur les ménages. Mais, pour l'instant, on ne peut pas mesurer l'ampleur des pertes pour eux.

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.